

<b>Zeitschrift:</b>	Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation
<b>Herausgeber:</b>	Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
<b>Band:</b>	48 (1972)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	L'association genevoise des bibliothécaires diplômés
<b>Autor:</b>	Dubouloz, Jean-Pierre / Martin, Marie / Pipy, Roberte
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-770965">https://doi.org/10.5169/seals-770965</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'Association genevoise des Bibliothécaires diplômés

Le 9 mars 1972 a été créée à Genève l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD). Une nouvelle association, pourquoi?

Ce n'est un secret pour personne que, depuis longtemps, des bibliothécaires de plus en plus nombreux ressentent un certain malaise. Notre profession est mal définie, ses exigences sont ignorées de la plupart des employeurs, les bibliothécaires diplômés ne sont pas soutenus et défendus comme il le faudrait.

En février 1971, l'Ecole de bibliothécaires de Genève organisa un cours de perfectionnement dont la dernière demi-journée fut consacrée à la profession. Monsieur *F. Donzé*, Directeur de la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, présenta un historique, suivi d'un débat très animé qui fit apparaître un certain nombre de problèmes d'intérêt majeur.

Retenons, tout d'abord, le besoin ressenti de formation permanente et d'information. Il ne fait aucun doute qu'à notre époque d'éclatement démographique, d'accroissement de la scolarité, d'allongement des études, de curiosité intellectuelle accrue, de plus en plus nombreux sont les lecteurs accueillis dans les bibliothèques. Lecteurs nouveaux aux besoins différents, désireux de bénéficier des progrès constants des sciences et des techniques.

Tout aussi aiguë apparut la nécessité de défense de la profession, et, très particulièrement, des diplômés.

- Leur reconnaissance par les autorités
- L'intégration des bibliothécaires dans la hiérarchie des administrations
- L'information du public sur les impératifs et les réalités de notre profession.

L'ABS s'est faite l'écho de ces préoccupations, d'abord en publant l'exposé de Monsieur *Donzé* (Nouvelles No 2, 1971), puis par le rapport de son président, Monsieur *Clavel*, à l'assemblée générale, à Frauenfeld, en septembre dernier (Nouvelles No 5, 1971). Il faut se réjouir des mesures prises alors par le Comité, mais d'autres choses peuvent encore être faites.

C'est pourquoi plusieurs bibliothécaires de Genève se sont réunis au cours de l'hiver 1971/1972 afin de jeter les bases d'une association de bibliothécaires diplômés. Pour que le travail puisse être efficace, il n'a fallu songer, pour l'instant, qu'à une association cantonale. Peuvent être membres, les bibliothécaires diplômés de l'Ecole de Genève, de l'ABS ou d'une Ecole étrangère, habitant ou travaillant dans le canton de Genève. Nous espérons que l'émulation que nous pourrons susciter entraînera des bibliothécaires d'autres parties de la Suisse à se grouper en associations poursuivant les mêmes buts.

Ainsi que le soulignent nos statuts, l'Association a pour buts:

- La définition, la reconnaissance et la protection du titre et de la profession de bibliothécaire

- La représentation et la défense des bibliothécaires auprès des autorités et des employeurs
- La collaboration avec les écoles, associations et groupements de la profession sur le plan suisse et international
- L'étude des problèmes professionnels et la participation à une meilleure information du public.

Au surplus, l'AGBD n'entend se poser ni en concurrent ni en opposant de l'ABS. Encore moins, minimiser ses réalisations qui, comme le Répertoire des périodiques étrangers ou le prêt interurbain, sont des outils de travail indispensables et de qualité. Elle désire, au contraire, collaborer avec elle le plus étroitement possible.

Mais il y a, sur le plan professionnel, des lacunes à combler, et la nouvelle association tentera de le faire.

Deux mois après sa création, le nombre important d'adhérents (plus de 60) pour le seul canton de Genève, et venant de tous les types de bibliothèques: cantonale, municipales, universitaires, scolaires, internationales, d'entreprises etc., semble bien indiquer qu'elle répond à un réel besoin.

Les personnes qui désireraient adhérer à l'Association et (ou) en recevoir les statuts peuvent s'adresser à l'un des signataires du présent article.

Pour le Comité de l'AGBD:

Jean-Pierre Dubouloz  
Marie Martin  
Roberte Pipy

## Fräulein Dr. Ella Studer zum 70. Geburtstag

Schon sind fünf Jahre vergangen, seit Fräulein Dr. Ella Studer ihr Amt als Chefbibliothekarin der Pestalozzigesellschaft in Zürich an ihren Nachfolger Dr. Paul Häfliger abgetreten hat. Befreit von der großen Verantwortung und Arbeitslast einer Chefbibliothekarin, widmet sich Fräulein Dr. Studer jetzt mit der gleichen Freude und dem gleichen Interesse, die ihre Arbeitsweise in den früheren Jahren kennzeichneten, der Bewältigung weniger termingebundener Spezialaufgaben.

Die Stellung einer Chefbibliothekarin hatte sie von 1932 bis 1967 inne, eine Zeitspanne, in der sich die Bücherausgabestellen der Pestalozzigesellschaft von 5 auf 17 vermehrten und die jährliche Bücherausgabe von 103 665 auf 612 223 Bände anstieg. Was sich hinter diesen nackten Zahlen an Arbeit versteckt, Arbeit die, was Planung und Einrichtung betrifft, weitgehend der Chefbibliothekarin überbunden war, können nur Fachleute ermessen.